

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2021/31/OCS-NFSDU  
Juin 2021

**AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

**OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 6 sur le projet de Lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE)**

**DATE LIMITE: 10 septembre 2021**

## GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document REP20/NFSDU, par, 88-122 et Annexe VI.
2. À sa quarante et unième session, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) a avancé l'avant-projet de Lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE) en vue de son adoption, à l'étape 5<sup>1</sup>, par la Commission du Codex Alimentarius (CAC), à sa quarante-troisième session.
3. À sa quarante-troisième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté le texte à l'étape 5 et l'a avancé, à l'étape 6, pour observations<sup>2</sup>.
4. À sa quarante et unième session, le CCNFSDU est convenu que le texte et les questions qui subsistent entre crochets pour examen ultérieur sont: (i) les niveaux pour les acides gras essentiels, (ii) les niveaux et le rapport magnésium-calcium; et (iii) le préambule.<sup>3</sup>
5. Concernant le préambule, à sa quarante et unième session, le CCNFSDU est convenu de simplifier le texte afin d'intégrer des aspects sur les caractéristiques clés du produit; le groupe d'âge ciblé; et de clarifier le fait que les ATPE représentaient l'une des solutions de traitement diététique de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants, sans complications médicales. Tous les documents de référence additionnels étaient inclus dans la note de bas de page.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

6. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur le projet de Lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE), qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.
7. En présentant des observations sur ce qui précède, les membres du Codex et observateurs sont invités à examiner les débats et les décisions du CCNFSDU, lors de sa quarante et unième session et à concentrer leurs observations sur les sections entre crochets afin d'assister le CCNFSDU à finaliser les lignes directrices, lors de sa quarante-deuxième session.

## ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

8. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
9. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
10. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations

<sup>1</sup> REP20/NFSDU, par. 122

<sup>2</sup> REP20/CAC, par. 92

<sup>3</sup> REP20/NFSDU, par. 112, 116 and 119, respectivement

générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).

11. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
12. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).